



	Numéro de dossier :		1032583026
Unité administrative responsable	Arrondissement L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève/Sainte-Anne-de-Bellevue , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'aménagement urbain		
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2003-10-27
Sommet	-		
Contrat de ville	-		
Projet	-		
Objet	Adoption du projet de règlement numéro 374-7 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 374 de l'ancienne Ville de Sainte-Geneviève de manière à modifier l'affectation prévue pour le secteur à l'est du boulevard Jacques-Bizard et au sud du boulevard Gouin - secteur Sainte-Geneviève		

1. Demander au Conseil municipal de modifier le plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Sainte-Geneviève;
2. Adopter le projet de règlement numéro 374-7 modifiant le plan d'urbanisme numéro 374 de l'ancienne Ville de Sainte-Geneviève de manière à modifier l'affectation prévue pour le secteur à l'est du boulevard Jacques-Bizard et au sud du boulevard Gouin;
3. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne une assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la Charte de la Ville;
4. Déléguer à la Greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Signataire:

Stéphane MORIN

Chef de division - Urbanisme
 L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève/Sainte-Anne-de-Bellevue , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises